RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)
AGENCE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE (ANPC)

Participation de l'ANPC à la COP30 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques du 10 au 21 novembre 2025, Belém, Brésil

---

Changements climatiques et risques de catastrophes au Togo : le Gouvernement renforce la résilience des communautés vulnérables

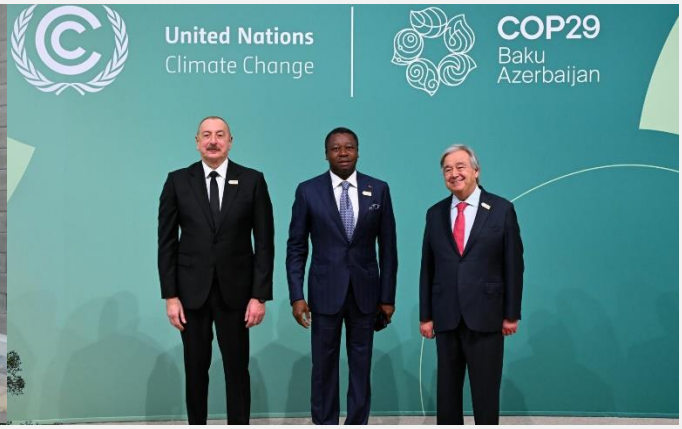

La participation du Président du Conseil aux COP atteste la volonté du Togo à mettre en oeuvre de concert avec la communauté internationale, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en lien avec la réduction des risques de catastrophes et thématiques liées

Novembre 2025

AGP, Avenue de la Chance ; Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13
05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com ; Site web : www.anpctogo.tg

Introduction

Depuis plus de trois décennies, notre planète fait face à une recrudescence des situations d'urgence et de catastrophes, largement attribuables à la multiplication des aléas hydrométéorologiques et marins extrêmes tels que les inondations, vents violents, sècheresses, feux de végétation, pollution, érosion côtière, etc. dus au changement climatique et à des modèles de développement qui ne prennent pas suffisamment en compte la dimension du risque exacerbés par la démographie galopante, la pauvreté, le faible revenu et tout récemment la pandémie de la COVID-19. Cette réalité accroît la vulnérabilité des populations et fragilise les bases des économies des Etats.

Au Togo, les études thématiques dans le cadre des communications nationales sur les changements climatiques ont révélé la vulnérabilité du pays au phénomène de changement climatique avec des répercussions d'une ampleur variable d'une zone écologique à une autre. Les secteurs les plus touchés sont : l'énergie, l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT), les ressources en eau, les établissements humains et santé et la zone côtière.

Face à ces défis, et sous le leadership éclairé de Son Excellence Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, Président du Conseil, le Gouvernement a engagé de vastes actions pour renforcer la résilience des communautés aux multiples risques. Cet engagement se traduit de manière concrète dans **la Feuille de route gouvernementale 2020-2025**, en particulier à travers son *Axe 3, Ambition 10* : « ***Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays »,*** arrimée aux orientations du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Pour une gestion efficace des situations d'urgence et de risque de catastrophes, le Gouvernement par décret N° 2017-011/PR du 31 janvier 2017, a créé l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) et a adopté la politique nationale de la protection civile en février de la même année.

Cette plateforme de la COP30 du 10 au 21 novembre 2025 à Belèm au Brésil est une opportunité de partage d'expériences et de leçons tirées en matière de gestion des risques de catastrophes en lien avec le changement climatique et thématiques liées. Les interventions du pays se déclinent en trois phases à savoir : (i) la prévention et alerte, (ii) la préparation et réponse, (iii) la réhabilitation et le relèvement post-catastrophe.

1. Prévention et alerte

Cette section présente les principaux acquis en termes de prévention et alerte.

- Elaboration de la cartographie des zones à risques, 92 communes dotées sur 117 (fig 1, 2, 3, 4 et photo 1) ;
- Mise en place et opérationnalisation de plateformes nationale, régionales et préfectorales de réduction des risques de catastrophes, environ 2500 acteurs ;
- Renforcement du réseau d'observation hydrométéorologique et des outils de traitement des données ;
- Conduite de campagnes d'information, d'éducation et de communication sur la prévention et l'alerte aux risques ;
- Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques sectorielles et programmes éducatifs ;
- Mise en place et opérationnalisation de systèmes d'alerte précoce multirisque prenant en compte l'aléa inondation, la santé, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec la production de bulletins quotidien, mensuels et trimestriels de prévention et d'alerte précoce et communiqué du ministre (photo 2, photo 3), etc. ;

- Promotion des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques ;
- Elaboration et actualisation des stratégies nationales sectorielles en lien avec les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes ;
- Restauration des paysages dégradées et valorisation des ressources naturelles notamment dans les aires protégées à travers entre autres la sensibilisation de masse et les actions de reboisement en réponse à la vision du Gouvernement « *un milliard d'arbres d'ici 2030* ».

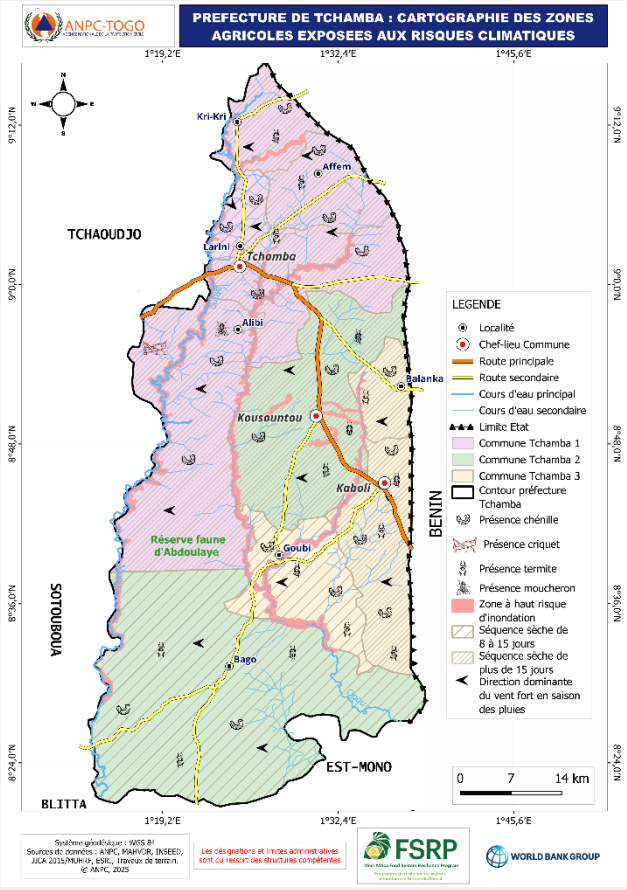

Fig 1 : Zones agricoles exposées aux risques climatiques

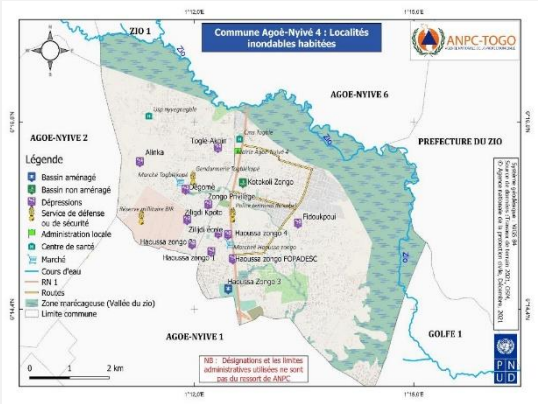

Fig 2 : Zones inondables dans une commune, Lomé

Photo 1 : Salle de veille, d'alerte et des opérations

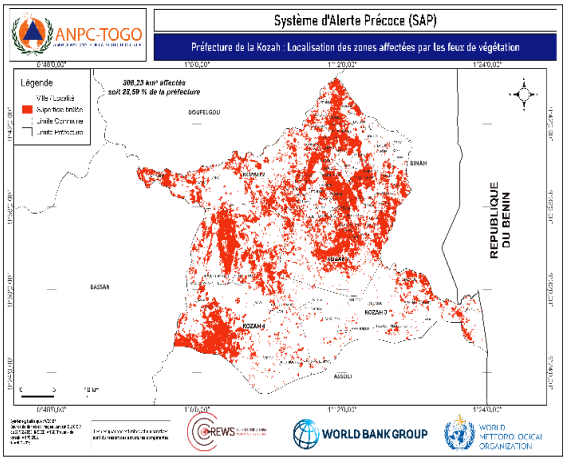

Fig 3 : Superficies brulées, préfecture de la Kozah

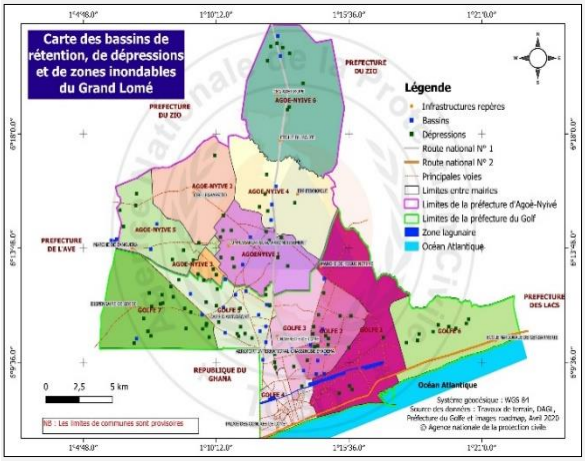

Fig 4 : Bassins de rétention et dépressions à Lomé

L'approche de cartographie participative sert d'outils d'aide à la prise de décisions pour les autorités administratives locales et aux populations dans le choix des zones de production agricoles, d'habitation et d'activités génératrices de revenus.

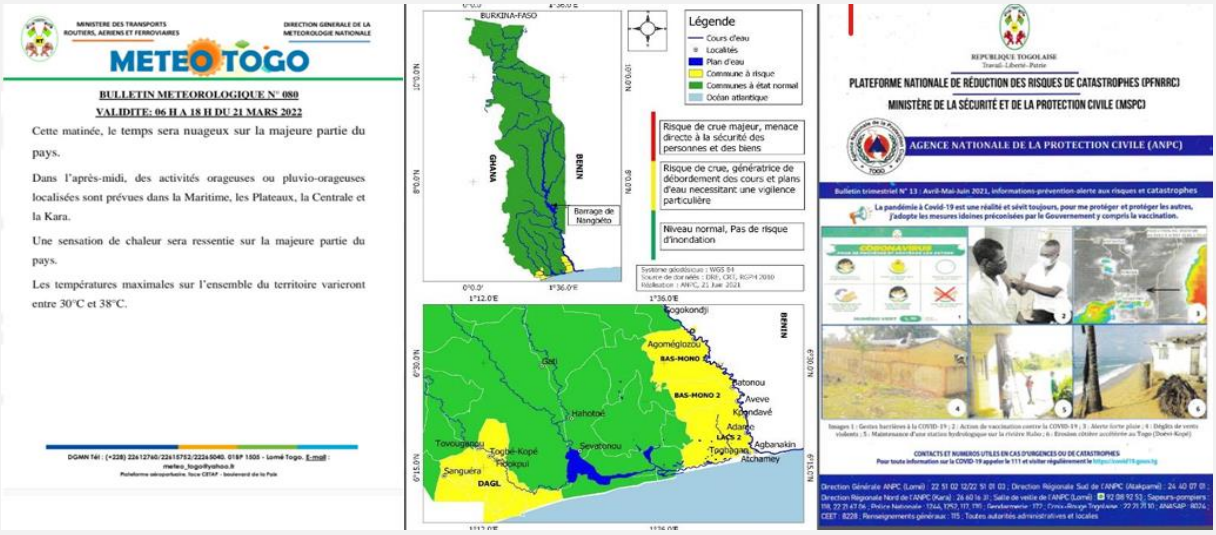

MINISTERE DES TRANSPORTS ROUTIERS, AERIENS ET FERROVIAIRES

DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE NATIONALE

METEO TOGO

BULLETIN METEOROLOGIQUE N° 080

VALIDITE: 06 H A 18 H DU 21 MARS 2022

Cette matinée, le temps sera nuageux sur la majeure partie du pays.

Dans l'après-midi, des activités orageuses ou pluvio-orageuses localisées sont prévues dans la Maritime, les Plateaux, la Centrale et la Kara.

Une sensation de chaleur sera ressentie sur la majeure partie du pays.

Les températures maximales sur l'ensemble du territoire varieront entre 30°C et 38°C.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 13 : Avril-Mai-Juin 2021, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes

La pandémie à Covid-19 est une réalité et sévit toujours, pour me protéger et protéger les autres, j'adopte les mesures idoines préconisées par le Gouvernement y compris la vaccination.

Fig. 5 : Bulletins quotidien, mensuels et trimestriels de prévention et d'alerte précoce

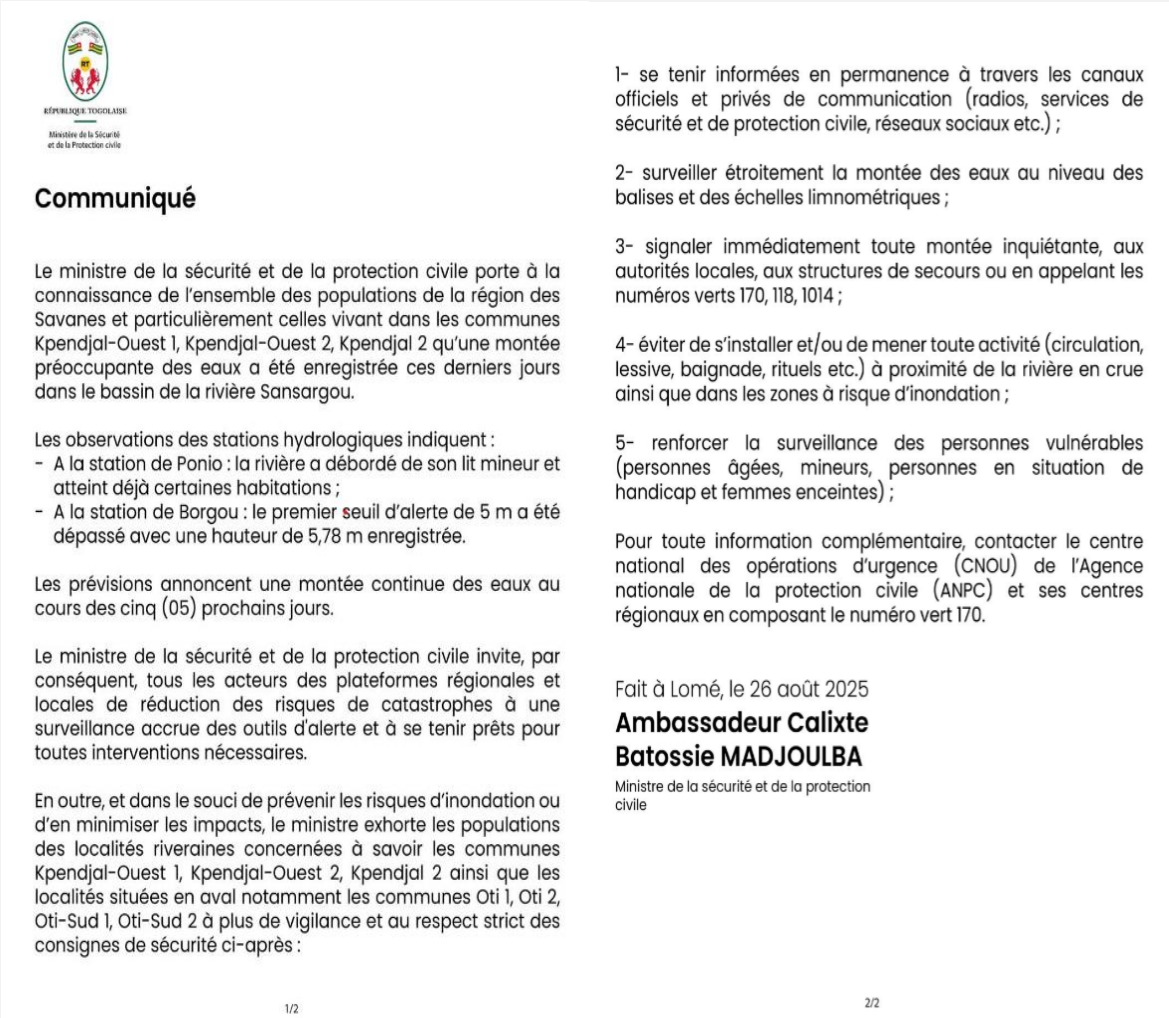

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité et de la Protection civile

Communiqué

Le ministre de la sécurité et de la protection civile porte à la connaissance de l'ensemble des populations de la région des Savanes et particulièrement celles vivant dans les communes Kpendjal-Ouest 1, Kpendjal-Ouest 2, Kpendjal 2 qu'une montée préoccupante des eaux a été enregistrée ces derniers jours dans le bassin de la rivière Sansargou.

Les observations des stations hydrologiques indiquent :
- A la station de Ponio : la rivière a débordé de son lit mineur et atteint déjà certaines habitations ;
- A la station de Borgou : le premier seuil d'alerte de 5 m a été dépassé avec une hauteur de 5,78 m enregistrée.

Les prévisions annoncent une montée continue des eaux au cours des cinq (05) prochains jours.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile invite, par conséquent, tous les acteurs des plateformes régionales et locales de réduction des risques de catastrophes à une surveillance accrue des outils d'alerte et à se tenir prêts pour toutes interventions nécessaires.

En outre, et dans le souci de prévenir les risques d'inondation ou d'en minimiser les impacts, le ministre exhorte les populations des localités riveraines concernées à savoir les communes Kpendjal-Ouest 1, Kpendjal-Ouest 2, Kpendjal 2 ainsi que les localités situées en aval notamment les communes Oti 1, Oti 2, Oti-Sud 1, Oti-Sud 2 à plus de vigilance et au respect strict des consignes de sécurité ci-après :

1/2

1- se tenir informées en permanence à travers les canaux officiels et privés de communication (radios, services de sécurité et de protection civile, réseaux sociaux etc.) ;

2- surveiller étroitement la montée des eaux au niveau des balises et des échelles limnométriques ;

3- signaler immédiatement toute montée inquiétante, aux autorités locales, aux structures de secours ou en appelant les numéros verts 170, 118, 1014 ;

4- éviter de s'installer et/ou de mener toute activité (circulation, lessive, baignade, rituels etc.) à proximité de la rivière en crue ainsi que dans les zones à risque d'inondation ;

5- renforcer la surveillance des personnes vulnérables (personnes âgées, mineurs, personnes en situation de handicap et femmes enceintes) ;

Pour toute information complémentaire, contacter le centre national des opérations d'urgence (CNOU) de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) et ses centres régionaux en composant le numéro vert 170.

Fait à Lomé, le 26 août 2025

Ambassadeur Calixte Batossie MADJOULBA

Ministre de la sécurité et de la protection civile

2/2

Photo 3 : Communiqué d'alerte du ministre de la sécurité et de la protection civile, Président de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes

2. Préparation et réponse

Plusieurs actions ont été mise en œuvre pour une meilleure préparation et réponse aux situations d'urgence et de catastrophes :

- Elaboration/Actualisation des outils de planification (Plans national et régionaux de contingence, Plan ORSEC, Plan de préparation et de réponse (PPR)) ;
- Extension du réseau d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines ;
- Mise à disposition du matériel d'intervention et de reponse (embarcations, gilets de sauvetage, EPI, etc.) aux acteurs et communautés vulnérables
- Organisation périodique d'exercices de simulation et
- Organisation de campagnes annuelles de reboisement,
- Disponibilité du matériel d'intervention et de reponse dans le magasin de l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC) à Tsévié avec maintenance périodique
- Pré-positionnement des vivres et non vivres

Photo 4 : Embarcation motorisée mis à la disposition des communautés aux points de traversées

Photo 5 : Pirogue à pagaie mis à la disposition des communautés aux points de traversées

Photo 6 : pompage des eaux dans les bassins de rétention à Lomé

Photo 7 : Remise symbolique d'assistance humanitaire à une bénéficiaire par le Président du Conseil

Le Président du Conseil, personnellement en signe de compassion aux populations sinistrées procède à des remises d'assistance composées de vivres, non vivres, kits de dignité, de WASH et d'enveloppe financière pour soutenir les ménages affectés (Photo 5). Le PC est relayé dans cette mission par les membres du Gouvernement dont les Ministres chargés des solidarités, de l'assainissement, de l'administration territoriale, du développement à la base, de la sécurité, Président de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (Photo 8).

Photo 8 : Remise symbolique d'une assistance à un bénéficiaire par le Ministre de la sécurité

3. Relèvement et reconstruction post-catastrophes

Réalisation des évaluations approfondies des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophe

A la suite des inondations de 2010 ayant conduit à la réalisation de l'évaluation approfondie tripartite Gouvernement-PNUD-BM des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophe (PDNA)[1], sur la base de la méthodologie DaLA des Nations Unies, trois autres évaluations ont été conduites : en 2022 dans les préfectures de Bas-Mono, Dankpen et Kpendjal pour les aléas (inondations, vents violents, conflits intercommunautaires, incendies/feux de végétation) survenus entre 2020 et 2021, en 2024 dans les préfectures des Lacs, Est-Mono et Sotouboua et en 2025 dans les préfectures de Yoto, Anié et Tchamba, respectivement avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM), la CEDEAO et la Banque Mondiale (***Rapports d'évaluation PDNA à consulter à partir du Code QR ou du lien : https://anpctogo.tg/documents/***).

Appui au relèvement des communautés victimes de situations d'urgence/catastrophes

A la faveur de divers projets et initiatives de relèvement, des communautés ayant été victimes, ont bénéficié d'actions de relèvement notamment :

- Construction des ouvrages d'assainissement ; exemple du 4eme Lac à Lomé d'une superficie de 26 ha, 780 000 m^3 et 40 km de canalisation qui draine les eaux de ruissellement de 7 quartiers et environs contribuant à minimiser l'impact des inondations dans la zone ;
- Reconstruction d'infrastructures socio-économiques : salles de classe, centres de santé, approvisionnement en eau potable, ouvrages de franchissement, routes, etc. ;
- Formation et équipement des coopératives en activités génératrices de revenus ;
- Appui aux producteurs agricoles en labours et en intrants agricoles (engrais, semences, géniteurs, etc.) pour le relèvement des activités agricoles ;
- Réalisation des ouvrages de protection de la côte contre l'érosion côtière.

Photo 9 : 4e Lac de Lomé

[1] *PDNA : Post disaster needs assessment*

Photo 10 : Bassin de rétention, Lomé

Photo 11 : Appui au relèvement de groupements de femmes et jeunes, région des Savanes

Photo 12 : Latrines communautaires dans une localité vulnérables, Tchitchao, région de la Kara

Photo 13 : Ouvrages de protection de la côte : brise-lame et épis

4. Cycle de gestion des risques de catastrophes

La gestion des risques de catastrophes se conforme au cycle de gestion des catastrophes impliquant tous les acteurs parties prenantes de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes dans leurs rôles et responsabilités tels que l'indique la fig. 6 ci-après.

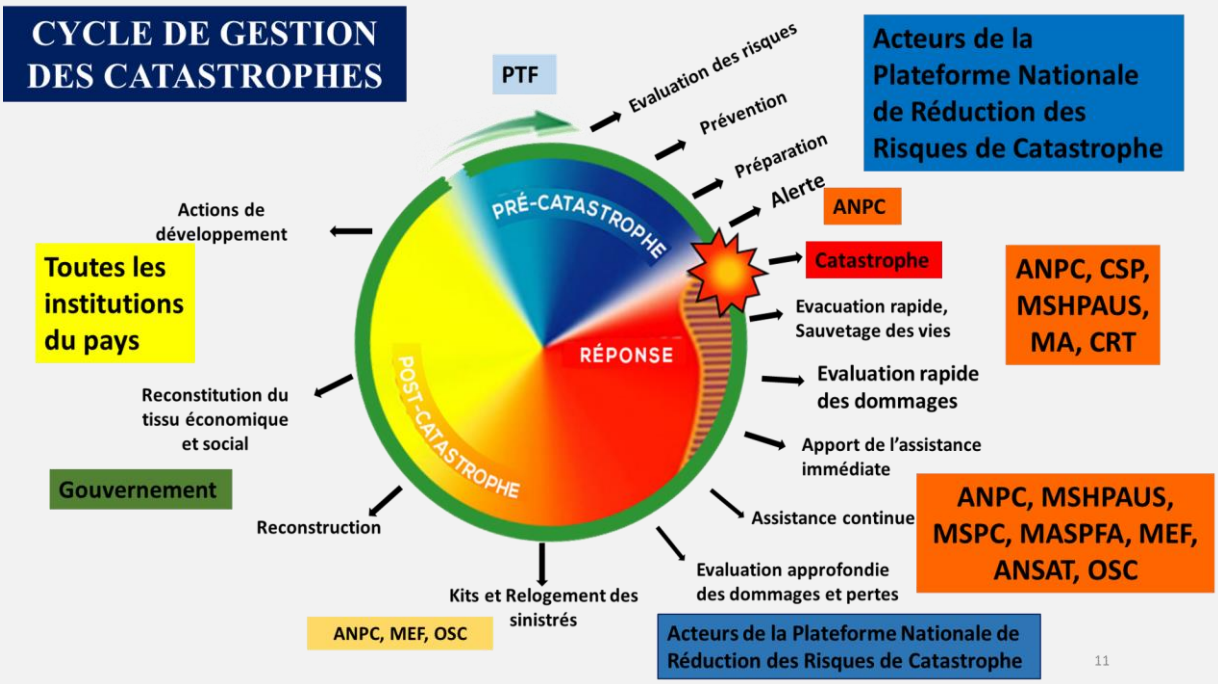

5. Arrangement institutionnel

Mise en place en 2007, la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes, est un organe d'orientation, de réflexions et de prise de décisions conformément aux directives du Cadre de Sendai. Depuis lors, elle a facilité une prise de conscience des acteurs, parties prenantes de la nécessité de mise en synergie des interventions au profit des personnes affectées par les aléas. La définition des rôles et responsabilités de ces derniers par rapport à leurs mandats institutionnels régaliens a instauré un climat de confiance. L'intégration de la thématique de réduction des risques de catastrophes dans les instruments de planification du développement tenant compte des réformes en cours vient renforcer l'ambiance de partenariats sectoriels et multisectoriels.

6. Mobilisation de ressources

Au Togo, de façon générale, la gestion des risques de catastrophes s'appuie sur le financement interne et externe. Le financement interne provient essentiellement du budget de l'État qui existe au niveau central souvent destiné à des interventions d'urgence et de relèvement précoce. Les réformes en cours, notamment le processus de décentralisation qui place les collectivités au centre du développement est une démarche qui amène ces dernières à contribuer également à la gestion des risques de catastrophes. Les ressources externes sont le fruit du climat de confiance instauré par le Gouvernement dans la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et bailleurs. Ils interviennent à travers de potentielles sources que sont les projets, programmes, fonds, mécanismes, etc. D'autres opportunités plus importantes s'offrent au pays avec la préparation depuis 2020 du 12ème Fonds Européen de Développement (FED 2021-2026), le Cadre de Partenariat Stratégique avec la Banque Mondiale, mais aussi les possibilités offertes par la coopération bilatérale

avec certains pays amis[2], ou multilatérale avec les organisations et institutions régionales, sous-régionales et internationales (PNUD, BM, UE, CEDEAO, UEMOA, UA, FAO, PAM, UNICEF, BAD, BOAD, BID, etc.).

En vue de renforcer la capacité de mobilisation du pays, il est envisagé des instruments variés de financement tels que les mécanismes d'assurance, les fonds de contingence et de relèvement, l'instrument de financement avec option de tirage différé en cas de catastrophes (Cat-DDO) de la Banque mondiale, les mécanismes de protection sociale des plus vulnérables, la responsabilité sociétale des entreprises, etc.

7. Les goulots d'étranglement

- La faible capacité à mobiliser des ressources internes par rapport aux besoins pressants de lutte contre la pauvreté et de développement du pays dans les différents secteurs ;
- La crise économique liée à la pandémie du COVID-19 et ses implications au niveau de la gestion des dépenses a amené les PTF à réduire de façon drastique leur assistance ;
- La dégradation des conditions de vie des ménages particulièrement dans les dimensions non monétaires de la pauvreté (santé, éducation et nutrition, emploi formel privé et emploi informel) favorables à dégradation de l'environnement par ricochet l'émergence des risques sous-jacents ;
- Les perturbations climatiques extrêmes éventuelles notamment, les pluies diluviennes, les sécheresses, les feux de végétation et les vents violents, au-delà des prévisions et qui sont vraiment visibles au niveau mondial, ont occasionné davantage de dommages (pertes de cultures, destruction d'infrastructures, pertes en vies humaines) plus difficile de gérer dans un contexte économique national et international déjà fragile ;
- Le faible niveau d'intégration de la thématique de réduction des risques et catastrophes dans les politiques sectorielles (aménagement du territoire, environnement, agriculture, infrastructures, urbanisme et habitat, assainissement des établissements humains, sécurité) et faible mise en œuvre de ces politiques, à l'application et au respect des cadres juridiques adoptés corrélativement à ces politiques, etc.

8. Perspectives

- Poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement et ses partenaires pour la mobilisation des ressources additionnelles ;
- Renforcer les capacités des acteurs des plateformes régionaux RRC ;
- Promouvoir l'éveil de la culture du risque à travers entre autres l'intégration de la RRC dans les curricula scolaires et l'adapter au programme APC ;
- Appui des communes dans la mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre des plans locaux RRC et poursuivre l'élaboration de ces plans locaux RRC au profit d'autres communes ;
- Poursuivre l'élaboration de la cartographie communautaire des zones à risques ;
- Poursuivre la mise en place des volontaires de la protection civile ;
- Mettre en place un mécanisme permanente de sensibilisation des couches sociales sur les risques de catastrophes et thématiques liées ;

[2] *USA, France, Allemagne, Japon, Chine, Inde, Turquie, Arabie Saoudite, Emirats Arabe Unis, Russie, Brésil, Italie, etc.*

- Construction de deux (2) Centres Régionaux des Opérations et des Urgences (CROU) ;
- Assoir un système d'alerte précoce multirisque plus efficace ;
- Opérationnaliser le CNOU et les plans de gestion ;
- Equiper le siège de l'ANPC et le CNOU, etc.

Conclusion

Depuis le début du 21e siècle, le Togo, à l'instar des pays de l'Afrique de l'Ouest, est marqué par la recrudescence des catastrophes entrainant des dégâts matériels importants, environnementaux et des pertes en vies humaines mettant à mal les efforts de développement du Gouvernement et voire des communautés locales. L'adoption du cadre d'action de Sendai (2015-2030) pour la réduction des risques de catastrophes et l'Accord de Paris (COP 21) par la communauté internationale pour la lutte contre les changements climatiques, incitent davantage le Togo à plus d'engagement à mener des politiques et des actions fortes pour la réduction considérable des risques de catastrophes.

Au Togo, les risques de catastrophes ne cessent de s'exacerber au fil des années et deviennent récurrents nécessitant leur prise en compte dans les politiques de développement. Les aléas, notamment les inondations, les vents violents, les feux de végétation, les incendies, l'érosion côtière, les épidémies, les pollutions sont les plus fréquents aléas qui constituent un frein aux actions de développement. Dans la recherche de solutions pour lutter efficacement et minimiser les impacts de ces catastrophes sur les communautés et les biens, le Gouvernement togolais avec l'appui des partenaires au développement vole au secours des communautés affectées à travers des actions résilientes telles que la réhabilitation et la reconstruction post catastrophes modélisée des réseaux de drainage des eaux de ruissellement y compris les bassins de rétention dont une quarantaine dans la ville de Lomé la capitale, la dynamisation des plateformes nationale, régionales et locales (environs 2500 acteurs au service du SAP, la préparation et la réponse), la création en 2017 de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC), structure de coordination de toutes les actions de prévention et de gestion des situations d'urgences au Togo avec des missions bien assignées, la gestion coordonnée et inclusive des risques de catastrophes, une belle et riche expérience qui mérite d'être consolidée à travers la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités des structures y intervenant.